



Association Coordination genevoise - Ecoute contre le Racisme

27, Bd. Helvétique 1207 Genève

Consultations : Centre-Ecoute contre le Racisme - 022 736 20 00 - contact@c-ecr.ch



**Centre
Ecoute
Contre le
Racisme**

www.c-ecr.ch

VICTIMES? TÉMOINS? CONSEILS, SOUTIEN!

RAPPORT ANNUEL 2017

REMERCIEMENTS

Le Centre-Ecoute contre le Racisme (C-ECR) tient avant tout à remercier les contributeurs suivants :

- le Canton de Genève
- Le Bureau de l'intégration des Etrangers
- Service Agenda 21 – Ville durable
- les Communes et Villes de Plan-les-Ouates, Vernier, Onex, Meyrin, Grand-Saconnex, Carouge et Satigny

AVANT PROPOS

Ce rapport d'activités du C-ECR résume les nombreuses tâches effectuées par le Centre de janvier à décembre 2017. Il traite de sa communication externe, de ses interventions auprès des bénéficiaires et de son fonctionnement au quotidien. Il porte également sur les activités de la Coordination des associations qui dirige le Centre.

Le C-ECR a des objectifs à remplir au niveau cantonal (Programme d'intégration cantonal, PIC) :

- Sensibiliser la population,
- Soutenir les victimes et les témoins,
- Observer et évaluer les discriminations, et
- Créer des réseaux de collaboration.

Durant l'année 2017, le C-ECR a traité 95 cas, qui seront analysés ci-après.



1. ORGANISATION

C'est la Coordination genevoise - Ecoute contre le Racisme, constituée en 2011 par cinq organisations antiracistes, qui dirige et gère le Centre Ecoute contre le Racisme (C-ECR).

Son **Comité** était composé en 2017, suite à son élection lors de l'Assemblée générale, de :

- M. Johanne Gurfinkiel (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation, CICAD), Président
- Mme Cathy Day (Ligue suisse des droits de l'Homme), Vice-présidente et chargée des relations avec le personnel
- M. Manuel Tornare (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, LICRA), Trésorier
- M. Kanyana Mutombo (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir, CRAN), Secrétaire
- M. Karl Grünberg (ACOR SOS-Racisme)

Chargé du pilotage du Centre et de la définition des grandes lignes stratégiques, le Comité a notamment traité des questions suivantes :

- Fonctionnement du Centre ;
- Rapport avec les autorités, institutions ou organisations aux niveaux cantonal, communal et confédéral, ainsi qu'europpéen et international ;
- Campagne de communication ;
- Ressources humaines ;
- Organisation de l'Assemblée générale (AG) qui s'est tenue le 15 juin 2017 ;
- etc.

Les collaborateurs, en charge de la gestion quotidienne du Centre-Ecoute contre le Racisme à 50 %, sont au nombre de deux :

- Me Adola Fofana, juriste-avocat et médiateur, en charge : des présentations publiques du Centre, de l'élaboration et du calcul des données statistiques des cas recensés, de la prise des PV, de la rédaction des plaintes, de l'analyse de la jurisprudence, de la rédaction des avis de droit et des relations publiques ;
- Mme Anne-Laure Zeller, intervenante psychosociale et culturelle et médiatrice interculturelle, en charge : des présentations publiques du Centre, de l'organisation des séances de Comité et des AG, de la rédaction des PV et des plaintes, de l'analyse des statistiques, de la rédaction des dossiers de demandes de fonds, des rapports d'activité du Centre et des rapports d'exécution, du suivi administratif et financier, des relations publiques et de la gestion de la communication du Centre ;

Outre les cas qu'ils ont eus à traiter (voir plus bas, page 7), les tâches suivantes ont été effectuées au Centre durant l'année 2017:

- Tenue d'une permanence d'écoute, d'information, d'orientation et de conseils destinée aux victimes, témoins ou auteurs d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur de la peau, la nationalité, la religion, etc.;



- Animation d'un service de médiation destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'un acte ou d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc.
- Enregistrement systématique par le C-ECR des cas de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc.
- Participation et collaboration au système électronique de documentation nationale des cas DoSyRa, avec le "réseau de consultations" de CFR/Humanrights.ch/MERS par l'enregistrement des cas recensés par le Centre;
- Collaboration avec l'association romande CIAO, en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne pour la rubrique racisme et discriminations, pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20 ans ;
- Relations publiques du C-ECR avec pour objectif de se faire connaître auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles il juge opportun et utile de collaborer.
- Le C-ECR a, à cet effet, créé et construit un réseau de collaboration. Cette activité de relations publiques du C-ECR a démarré fin 2014, s'est poursuivie en 2015, 2016 et 2017 et va encore se poursuivre sur 2018.
- Campagne d'information du C-ECR : diffusion d'un spot vidéo dans tous les véhicules des TPG toute l'année 2017 (un mois sur deux), création d'une nouvelle brochure avec un descriptif renforcé en version bilingue français/anglais dans le but de la distribuer au public et aussi d'en faire l'envoi auprès des instances, publiques, privées et associatives du canton et de la Ville de Genève, la tenue du stand itinérant dans l'espace public lors de la Semaine d'actions contre le racisme 2017, le 21 mars 2017, qui correspond à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (gestion et suivi des procédures administratives à cet effet, contacts, formulaires et documents à fournir pour la réservation des espaces) ;
- Tenue et alimentation de la page Facebook du Centre avec des informations locales, cantonales, romandes et suisses, ainsi que des articles de fonds concernant des questions de racisme et de discriminations, suivie par plus de 1'200 personnes.

2 - CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Campagnes dans les véhicules TPG

- Un spot vidéo d'information sur le Centre a été diffusé sur les écrans des véhicules des Transports publics genevois (TPG) de janvier à décembre 2017 sur 6 mois (un mois sur deux).
Spot : <https://www.youtube.com/watch?v=6JW9NvtKRSE>
- Création et impression d'une nouvelle brochure avec un descriptif renforcé en version bilingue français/anglais dans le but de la distribuer au public et aussi d'en faire l'envoi auprès des instances, publiques, privées et associatives du canton et de la Ville de Genève, en complément des dépliant carte de visite.



Actions 2017

- Dans le cadre de la Semaine contre le racisme 2017, le Centre-Ecoute contre le racisme a tenu son stand itinérant dans l'espace public, à la Rue de la Cité. Les collaborateurs du Centre, accompagné d'un bénévole, se sont tenus à disposition du public intéressé, soit pour discuter avec lui et aussi pour donner les documents d'informations sur le Centre, en l'occurrence la nouvelle brochure et/ou un dépliant carte de visite.
- Présentation du Centre le lundi 13 mars 2017 devant 400 enfants-adolescents, suite à la projection du film « Etats-Unis, le nouvel apartheid » qui parle de la re-ségrégation des écoles aux USA, lors du Festival du Film et Forum International des Droits Humains (FIFDH) et remise de dépliant du Centre aux enseignant-e-s.
- Accueil et présentation du Centre, mercredi 15 mars 2017, à un groupe d'apprentis ASE (futurs professionnels qui travailleront dans des crèches, des établissements médico-sociaux - EMS ou encore dans des institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap) ;
Ces apprenti-e-s, préparent le CFC d'ASE et suivent une semaine thématique sur le thème de l'Interculturalité. Ils sont accompagnés d'élèves d'une classe d'accueil du Service d'accueil de la scolarité post-obligatoire (ACPO);

3 - COLLABORATIONS EXTERIEURES

Collaboration avec l'Etat

Programme d'intégration cantonal (PIC)

Pour rappel, le C-ECR s'est engagé à remplir les objectifs fixés dans le Programme PIC. Le troisième pilier du PIC, à savoir la Protection contre les discriminations, inclut l'objectif suivant de l'Office fédéral des Migrations (ODM) : « *Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés* ».

L'objectif cantonal n° 12, qui concerne le C-ECR, prévoit que, jusqu'en 2017 « *un centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est créé et développé* ».¹

Les deux mesures spécifiques prévues pour remplir cet objectif consistent à :

- (12.1) « *Développer un centre de consultation indépendant destiné aux victimes de racisme* »
- (12.2) « *Informers la population potentiellement concernée ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels afin de s'assurer qu'ils aient connaissance de l'existence du Centre indépendant et aient accès à ce dernier et aux prestations qu'il fournit* »²

¹ Programme d'Intégration Cantonal (PIC) du Canton de Genève Années 2014-2017, page 29

² Programme d'Intégration Cantonal (PIC) du Canton de Genève Années 2014-2017, BIE 2013, p.29



On peut estimer que la mesure 12.1 a déjà été amplement remplie, puisque le Centre est aujourd’hui, en 2017, complètement opérationnel et stabilisé.

Il en est de même de l’objectif 12.2. On peut estimer qu’un grand nombre de la population et d’organismes ont été atteints. En effet, grâce à la campagne simultanée dans les TPG et auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, de diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles il a jugé opportun et utile de collaborer, un grand nombre de personnes et d’organismes a eu connaissance de l’existence du Centre et de ses prestations.

A noter que le C-ECR va aider le Canton à accomplir également une autre mesure du PIC (8.1), à savoir « Diffuser des informations concernant le racisme et la protection contre la discrimination (cadre légal, coordonnées et mission du centre de consultation, etc.) par le biais de campagnes de promotion – incluant courriers, affiches, flyers, site Internet, etc. ».³

Protocoles de collaboration entre le BIE et le C-ECR

- Protocole 1 – Collaboration pour la transmission anonymisée des cas administratifs traités par le C-ECR.
« Le BIE utilise ces données pour informer et sensibiliser officiellement les administrations concernées sur ces problématiques, en leur proposant, en collaboration avec le C-ECR, des réponses à définir au moyen, par exemple, de séances de sensibilisation à l’adresse des dites administrations, services ou personnels concernés. En retour le C-ECR est tenu informé du résultat de ces informations auprès des dites administrations et est associé à tout suivi opérationnel qui serait éventuellement mis en route. »
- Protocole 2 – Collaboration pour la transmission anonymisée des cas administratifs traités par le C-ECR.
« Le protocole a pour but de formaliser la collaboration et le traitement de cas par le C-ECR en concertation avec le BIE et dans lesquels la victime ou le témoin se plaignent des propos ou comportements discriminants, vexants, humiliants et inappropriés d’agent.e.s administratifs/ves, d’organes ou d’institutions étatiques du canton de Genève. Les personnes visées par ces propos ou comportements l’ont été, de manière présumée, sur la base de leur origine ethnique ou nationale, de la couleur de leur peau, de leur religion ou de leur situation migratoire ou en lien avec l’asile. »

Échanges et discussion engagée avec la chargée des Affaires migratoires du Département de l’instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

Discussion engagée sur des situations récurrentes concernant des personnes qui font appel au Centre, soit de parents rencontrant des difficultés avec l’école, concernant leur-s enfant-s, sur le plan des discriminations, que ce soit entre enfants, d’un enseignant envers un enfant, etc.. Proposition du Centre que le DIP établisse un petit protocole à l’attention des parents, pour une ouverture à la médiation, pour les aider dans de telles circonstances, afin de les guider, de les accompagner (voir dans quelle mesure), en fonction de leurs demandes et de leurs

³ Programme d’Intégration Cantonal (PIC) du Canton de Genève Années 2014-2017, BIE 2013, p.28



difficultés face aux divers représentants de l’institution (enseignant-e-s, directeur-trice-s, directions générales, etc.) auxquels ils doivent faire face.

Proposition aussi d’envisager l’établissement d’un protocole entre le C-ECR et le DIP pour faire remonter l’information de cas des discriminations à l’école recensés par le Centre, un peu sur le même modèle que ceux qui ont été établis avec le BIE. Une suite sera donnée à ces échanges et ces propositions en 2018, afin de finaliser cette collaboration.

Rencontre avec le réseau romand des Centres de consultations du réseau DoSyRa.

A la demande du responsable du pôle « protection contre les discriminations » du canton de Vaud, première rencontre entre les homologues romands (Vaud, Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais) de centres de consultation. Discussion sur la collaboration avec l’Etat, sur l’échange de bonnes pratiques (protocole, statistique, accompagnement, DoSyRa, etc.), sur les études des cas présentés durant l’année 2017, sur les perspectives de collaboration (organiser des actions communes, ateliers, tables rondes, etc.). A noter aussi que les pratiques du travail au sein des centres, permanences de consultations sont très variées et qu’un échange sur ces pratiques pourra contribuer à avoir une idée plus claire sur les prestations existantes. Une prochaine rencontre est déjà prévue pour 2018.

Contacts, présentation du Centre et collaborations courantes et/ou ponctuelles avec :

- le Bureau de l’intégration des étrangers (BIE) ;
- la Ville de Genève – Agenda 21 - Département de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- Affaires migratoires du Département de l’instruction publique, de la culture et du sport ;
- la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et le Service de lutte contre le racisme (SLR) ;
- l’Université de Genève (faculté de droit – présentation dans le cadre d’un séminaire « La protection contre les discriminations dans la vie professionnelle ») ;
- Le C-ECR a participé de manière active à la récolte de données effectuée à Berne par DoSyRa, système de collecte de données à but statistique fournies par divers centres suisses. Les informations récoltées alimentent un rapport annuel intitulé « *Incidents racistes traités dans le cadre de consultations* ». Le Rapport 2017 est disponible sous la page : <http://www.network-racism.ch/rapports/index.html>
- Le C-ECR collabore avec CIAO en tant que répondant sur leur plateforme d’information en ligne à la rubrique « Discrimination et racismes ». (CIAO est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique pour répondre en ligne aux besoins d’information et d’orientation des jeunes romands de 11-20.) ;
- Collaboration active du C-ECR avec ses homologues cantonaux en charge de permanences d’écoute, centres de consultations du réseau suisse DoSyRa, pour transmission de cas suite à des redirections de personnes ayant contacté le Centre et que celui-ci ne peut pas prendre en charge, car l’incident n’a pas lieu sur le canton de Genève ;
- Le Centre suisse de compétence pour les droits humains ;
- La Croix-Rouge genevoise ;
- Espace solidarités Pâquis ;
- Association Pluriels ;

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ;Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

- Association Droits et intégration (Charmilles Point 99) ;
- Caritas ;
- CSP ;
- UOMG ;
- Secrétariat de l'école des parents ;
- Centre LAVI ;
- F-Information ;
- Camarada ;
- Observatoire des pratiques policières (OPP) ;
- Organe de médiation de la police ;
- Permanence CUAÉ (Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs) ;
- La Roseraie ;
- La Cité des métiers ;
- Hospice général ;
- Soins communautaires (CAMSCO) ;
- Consultation transculturelle et Interprétariat (HUG) ;
- Service des Urgences HUG ;
- SIT ;
- UNIA ;
- L'association pour les droits humains (APDH) ;
- SOS-enfants ;
- Fondation Images et société ;
- Le collectif de soutien aux sans papiers ;
- l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) ;

4 - ANALYSE DES CAS PORTÉS AU C-ECR

Le nombre de cas enregistrés par le Centre est relativement stable comparativement à l'année précédente (2015 : 92 cas / 2016 : 86 cas/ 2017 : 95 cas). A remarquer que le canton de Genève recense le plus grand nombre de cas comparativement aux autres permanences/centres d'écoute suisses. En effet, le nombre total des cas recensés par le Centre-Ecoute contre le racisme du canton de Genève représente 18.6 % de l'ensemble des cas enregistrés et retenus dans la base d'analyse des données de documentation et de monitoring des incidents racistes du réseau suisse DoSyRa, qui comprend 26 centres, permanences de consultation.

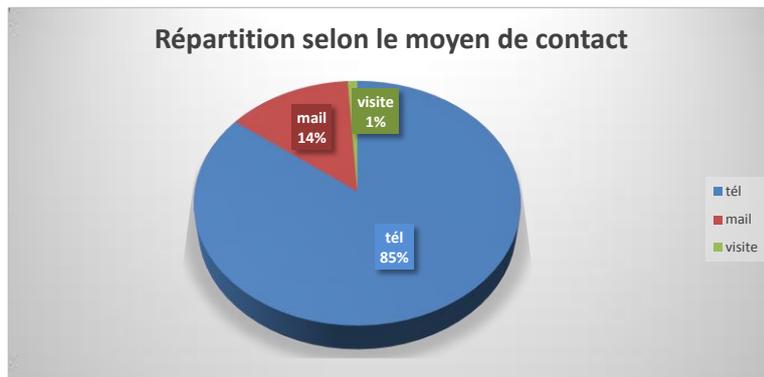
Statistiques générales

<u>Ecoute/évaluation</u>
95 cas enregistrés
96 personnes, mais 95 cas, car 2 personnes traitées comme 1 seul et même cas.
Total : 96 personnes = 100%

Racisme? Appelez-nous! 人種差別的犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezereget gudategna? Negerune! **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ! اتصل بنا! ضحية العنصرية? **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? **Neem contact met ons op!** נעמו קשר!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** Rassismus? **Kontaktieren Sie uns! Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別的犠牲者 ご連絡ください **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezereget gudategna? Negerune!

Les moyens de contact :

Moyen contact	Téléphone	82	85.42
	Mail	13	13.54
	Visite	1	1.04
	Total	96 personnes	100.00%



Dans la plus grande majorité des cas, les personnes ont un premier contact avec les collaborateurs du Centre par téléphone, ce qui permet de confirmer la pertinence de notre permanence d'écoute. Une première écoute permet d'évaluer la situation et ainsi de voir si le cas peut être pris en charge, soit, si nécessaire, redirigé vers une autre association, un syndicat, une autre permanence d'écoute cantonale, etc.. Pour autant le Centre concentre aussi son activité sur une répondeur de courriels, soit directement en réponse à un courriel envoyé par une personne, soit à la suite des appels reçus et des entretiens, pour assurer le suivi des cas par l'échange de documents et d'informations.

Les démarches des bénéficiaires :

Démarches			
	rdv	19	19.79
	visite (sans rdv)	1	1.04
	Total	20 personnes	

La grande majorité de cas ont été traités soit par téléphone soit par courriel. En effet, une écoute précise des demandes permet déjà de filtrer les cas qui nécessitent un suivi plus approfondi, comme par exemple une intervention juridique, pour l'aide à la rédaction d'une plainte, d'un accompagnement auprès des autorités ou encore d'une redirection appropriée vers un organisme plus à même de répondre aux difficultés de la personne, quelles soient financières, sociales ou médicales. Très souvent l'écoute téléphonique et l'échange de courriels suffisent. Les entretiens se font le plus souvent à la demande des personnes ou à la

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami ! Racisme? Neem contact met ons op! רציוניזם? פנה אלינו!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! Racismo ? ¡Contáctenos Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni Yezeregnet gudategna? Negerune!

demande des collaborateurs, ce en considération de la nécessité d’une rencontre, compte-tenu de la complexité du cas (documents à consulter, rédactions de courrier, de plaintes, etc.) ou de la souffrance de la personne. Le Centre a donc reçu 20 personnes en entretien pour l’année 2017, ce qui représente 20.8% des cas.

Les biais de contact par lesquels les personnes ont pris connaissance du Centre :

Biais contact			
	Pub TPG	24	25.00
	Internet	59	61.46
	Redirection	12	12.50
	Flyer déposés	1	1.04
	Flyer distribués	0	0
	Autres	0	0
	Rdd	0	0
	total	96 personnes	100.00%



(Rdd : Refuse de le dire)

La majeure partie des personnes prennent connaissance du Centre par le biais d’internet. Le site du Centre (www.ecoutecontreleracisme.ch) apparait en effet dans les premiers résultats du moteur de recherche avec les mots clés « racisme – Genève ».

Nous faisons le constat que la campagne de communication par la diffusion d’un spot vidéo sur les écrans des tous les véhicules des transports publics genevois (TPG) un mois sur deux, qui reprend les informations et le visuel du dépliant (en vue d’une reconnaissance rapide du visuel du Centre, afin de fidéliser le public à long terme) est toujours efficace. Ce spot c’est aussi le moyen pour nombre de gens de prendre malgré eux connaissance du Centre, en ce sens que l’information, telle une image subliminale, s’inscrit dans leur mémoire. De fait, lorsque cela s’avère nécessaire cette information refait surface, à savoir qu’un Centre contre le racisme existe et qu’il ne reste plus qu’à aller sur internet pour en trouver les coordonnées.

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者にご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarq rasizmu ? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **נסייע לך?**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者にご連絡ください **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

Notre collaboration avec le réseau associatif, les administrations publiques et les autres permanences-centres d'écoute cantonaux fonctionne aussi très bien, preuve en est le nombre de redirections.

La distinction entre sexe masculin/féminin :

Sexe	Masculin	47	48.96
	Féminin	49	51.04
	Total	96 personnes	100.00 %



Les cas présentent une quasi égalité homme/femme. A noter cependant une légère hausse des cas pour les femmes, comparativement à l'année précédente, ce qui est encourageant.

La répartition selon l'âge :

Âge			
	<17 ans	0	0
	18/25 ans	4	4.16
	>26 ans	57	59.37
	Rdd	3	3.12
	Total	96 personnes	100.00%



(Rdd : refuse de le dire)



A nouveau, la majorité des cas sont situés dans la tranche d'âge des plus de 26 ans. Et de plus, nous observons une baisse de cas dans la tranche de 18-25 ans et aucun pour les jeunes mineurs.

Remarque :

Sur le constat que très peu de jeunes prennent contact avec le Centre et qu'il serait pertinent et intéressant de s'interroger sur les causes de ce faible pourcentage. Une étude menée à ce propos pourrait peut-être permettre de l'expliquer. Voici cependant quelques pistes à explorer :

En ce qui concerne les raisons du peu de prise de contact du Centre par les mineurs et les jeunes adultes, comme déjà postulé précédemment, il peut s'agir d'une forme d'inhibition due à leur tranche d'âge. A savoir qu'il ne leur semblerait peut-être pas évident de contacter des adultes sur ce sujet. La plupart des jeunes qui nous ont contacté auparavant, ont rencontré des situations de discriminations particulièrement fortes et injustes représentant une réelle atteinte à leur intégrité, qui peuvent avoir des conséquences sur leur avenir et qui s'inscrivent toutes dans un rapport aux autorités (école, police, douane). De plus après avoir interrogé à ce propos un groupe de jeunes adultes de 17-18 ans de sexe masculin (élèves d'une école de Commerce), venus au Centre pour poser des questions afin de rédiger un travail sur les discriminations raciales, la réponse qu'ils nous ont donnée à cette question du peu de jeunes faisant appel au Centre est très intéressante. Soit que les jeunes ne viendraient pas par fierté, car faire état de son statut de victime de discriminations (raciales ou autres), serait considéré comme un constat de faiblesse... Il serait donc pertinent d'engager une réflexion sur ce qui permettrait de déconstruire cette idée, cette représentation, soit sur ce qui fait effectivement la force ou la soi-disante faiblesse d'un individu, en questionnant les valeurs par exemple de dignité, de respect, etc.. Il s'agirait de prendre en compte aussi que ces représentations s'inscrivent et s'expriment tant au travers de l'éducation familiale, que par des injonctions culturelles et sociales (exemple de la figure de l'homme ou de la femme forte dans les médias, la publicité, les films, etc.), qu'il conviendrait donc d'examiner pour mieux les déconstruire. De plus, il faudrait aussi prendre en compte le fait que, très souvent pour les jeunes, dénoncer c'est aussi prendre des risques, par exemple d'être d'autant plus exposé et discriminé. Il y a donc là l'évidence de la nécessité d'une sensibilisation de terrain dans le cadre scolaire et de formation, tant pour les jeunes que pour les professionnel-e-s. Ce constat est notamment renforcé par le fait que ces jeunes, avec qui nous avons discuté, étaient aussi très intéressés de connaître les réactions appropriées lorsque l'on est victime ou témoin de discriminations raciales.

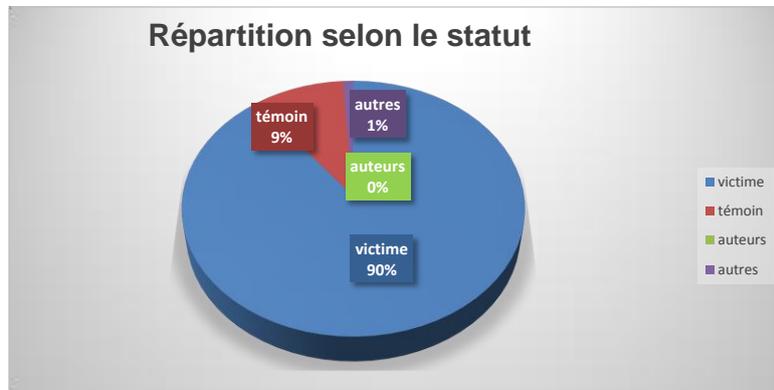
Les statuts de victime-témoin-auteur :

Statut	Victimes	86	86.05
	Témoins	9	9.38
	Auteurs	0	0.00
	Autres	1	1.04
	Total	96 personnes	100.00%

(Autres : simple demande d'information et de collaboration d'une association haïtienne.)

Racisme? Appelez-nous! 人種差別的犠牲者にご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irkcılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! اتصل بنا! ضحية العنصرية? **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo? ¡Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別的犠牲者にご連絡ください **Irkcılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

A remarquer que les chiffres sont assez stable si l'on compare 2016 et 2017.



Pour information supplémentaire, ce tableau qui précise la répartition des victimes et de témoins en regard de leur sexe.

Femmes victimes	45	46.88
Hommes victimes	41	42.71
Femme témoin	4	4.17
Homme témoin	5	5.21
Autres	1	1.04
Total	96 personnes	100.00%

Catégories des cas recensés par le Centre :

Cas ayant donné lieu à une consultation: discrimination raciale et consultation formelle / 58 cas = 60.41%

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels une inégalité de traitement et/ou un abaissement ayant des répercussions négatives sur la personne concernée, a eu lieu. L'inégalité de traitement a eu lieu sur la base d'une caractéristique digne de protection et/ou "sensible". L'inégalité de traitement est dénuée de toute justification objective. Un point de vue objectif est suffisamment confirmé, parce que la description faite par le/la requérant/ante :

- est concrète ;
- des indices objectifs suffisants faisant présumer qu'une discrimination raciale a eu lieu ;
- dans l'ensemble peut être considérée comme plausible. »⁴

Est considérée comme discrimination raciale tout cas, qui suite à une analyse et une expertise des collaborateurs du Centre, permet de constituer un cas de discrimination raciale, ce, tel que

⁴ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne, p.3



défini dans les buts de l'Association qui gère le Centre, soit portant sur : « toutes les formes de discriminations ou d'intolérance basées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur de peau, la nationalité, la religion, la situation migratoire ou en lien avec l'asile. »⁵
Légère augmentation de ces cas en 2017 comparativement à 2016.

Cas ayant donné lieu à une consultation: cas subjectif de discrimination / 24 cas = 25%

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels une description précise de l'incident fait défaut ou pour lesquels il n'existe pas de base objective suffisante laissant penser qu'il s'agit d'un cas de discrimination raciale. Ces cas sont malgré tout importants, dans la mesure où les personnes concernées ont vécu l'incident qu'elles ont rapporté comme un acte de discrimination raciale. L'absence de preuve de discrimination ne signifie d'ailleurs pas nécessairement qu'il n'y a pas eu discrimination. Il s'agit donc de prendre au sérieux le vécu personnel et l'appréciation des personnes qui contactent les centres de conseil. »⁶

« Cette catégorie comprend plusieurs cas de figure:

a) L'incident est perçu par le requérant/ante comme une forme de discrimination raciale, il n'a pourtant pas de base objective suffisante car la description de l'incident n'est pas suffisamment concrète ou ne contient pas d'indices objectifs suffisants pour qu'on puisse sous-entendre, d'un point de vue neutre, la présence d'une discrimination à caractère racial.

b) Lorsque les structures sociales sont perçues comme racistes, même si d'un point de vue juridique il n'y a aucune discrimination. Il s'agit notamment des cas d'inégalité de traitement légitimés par la loi (par exemple les obstacles que l'État prévoit en matière d'accès au marché du travail pour les requérants d'asile) ou encore d'autres cas de discrimination structurelle (par exemple des conditions plus restrictives d'accès au marché du travail pour les personnes admises à titre provisoire) »⁷

Légère augmentation de ces cas en 2017 comparativement à 2016.

Cas n'ayant pas donné lieu à une consultation: simple signalement, sans consultation / 7 cas = 8.1%

« Cette catégorie regroupe les cas n'ayant pas donné lieu à une consultation formelle ou pour lesquels la personne concernée n'a pas demandé de consultation.»⁸

Cas ayant donné lieu à une consultation: incident ne relevant manifestement pas de la discrimination raciale / 8 cas = 8.33%

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels il y a eu une consultation formelle, mais le cas ne relève pas d'un préjugé ou d'une idéologie raciste (d'autres motifs de discrimination n'étant pas exclus).

La personne requérante se sent victime d'une discrimination à caractère raciste.

Au cours de la consultation on peut constater de manière objective qu'il n'y a manifestement pas de discrimination raciale, parce que:

- L'inégalité de traitement n'a pas eu lieu sur la base d'une caractéristique digne de protection.

⁵ Statuts de l'Association Coordination genevoise – Ecoute contre le racisme – Article 3

⁶ Rapport « Incidents racistes recensés par les centres de conseil janvier-décembre 2016 » ; Berne ; p.19

⁷ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p.3

⁸ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p.3

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

- L'inégalité de traitement a eu lieu sur la base d'une autre caractéristique digne de protection (par exemple, l'orientation sexuelle).
- L'action n'était manifestement pas raciste (par exemple, l'inégalité de traitement était clairement justifiée par des raisons objectives). »⁹

Redirections / 12 cas = 12.50%

Cette catégorie regroupe les cas de personnes ayant contacté le Centre, mais ces cas ayant eu lieu dans un autre canton ou un autre pays, les personnes sont informées et redirigées vers les permanences cantonales correspondantes ou les associations compétentes du pays concerné.

Cas ayant donné lieu à une consultation: incident ne relevant manifestement pas de la discrimination raciale : 6 cas = 6.25%

Pour exemple une personne qui appelle pour un commandement de payer en lien avec des assurances maladies.

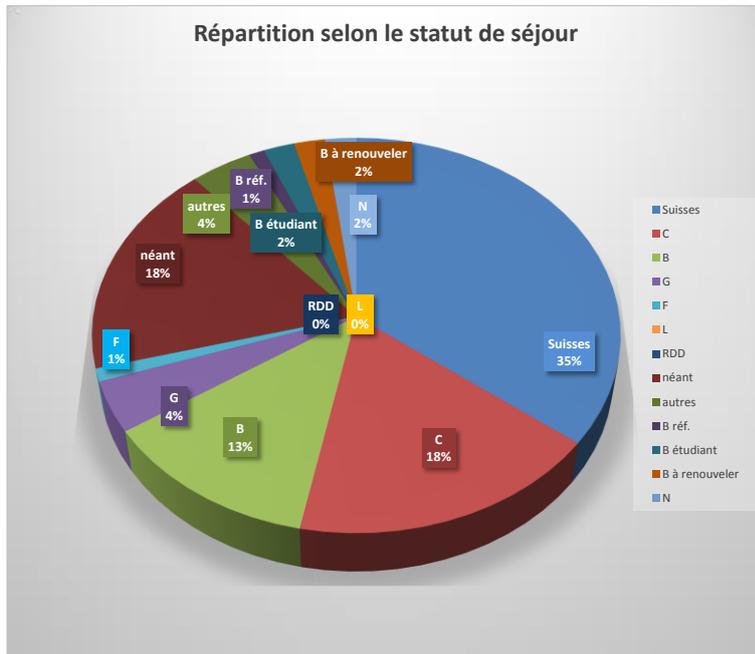
Les statuts de séjour :

Statuts séjour			
	Suisses	33	34.38
	C	18	18.75
	B	12	12.50
	G	4	4.17
	F	1	1.04
	L	0	0
	B réfugié	1	1.04
	B étudiant	2	2.08
	B à renouveler	2	2.08
	N	2	2.08
	Autres	4	4.17
	Néant	17	17.71
	Rdd	0	0
	Total	96 personnes	100.00%

(Néant : pas d'information donnée à ce sujet / Autres : signalement d'une personne vivant hors de la Suisse / Rdd : refuse de le dire)

⁹ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p.3

Racisme? Appelez-nous! 人種差別的犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! **ارتصّل بنا!** ضحية العنصرية! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami !** Racisme? **Neem contact met ons op!** **אנחנו פה!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ;Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別的犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**



Les cas de personnes ayant la nationalité suisse sont stables comparativement à 2017 (personnes naturalisées, de seconde ou troisième génération, dont un parent est suisse, par mariage, etc.). À relever des nouvelles catégories entrées pour 2017, soit les permis B étudiant et B à renouveler, ainsi que le permis N.

Nationalité et origine :

Nationalité	
Suisse	33
UE/AELE (France et Italie)	10
Ex-Yougoslavie (pas voulu préciser)	1
Ukraine	2
USA	3
Tunisie	6
Maroc	6
Egypte	1
Iran	2
Afrique du Nord (pas précisé)	1
Angola	1
Cameroun	2
Guinée	1
RD Congo	1
Sénégal	2
Bénin	1
Côte d'Ivoire	1
Somalie	2

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnat gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami ! Racisme? Neem contact met ons op! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnat gudategna? Negerune!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ;Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnat gudategna? Negerune!

Brésil	1
Chili	1
Colombie	1
Venezuela	1
Pérou	2
Haïti	1
Rép. dominicaine	1
Amérique du Sud (pas précisé)	1
Chine (origine Oïgour)	1
Japon	2
Vietnam	1
Mongolie	1
Refuse de le dire	6
Total	96 personnes

Nationalité	Origine	
Suisse / UE/AELE		
	Maroc(6) / Tunisie(4) / Algérie(2) / Liban(1) Afrique du Nord (pays pas précisé) (2) / Turquie(1) / Cap-Vert(1) / Ile Maurice(1) / Cameroun(1) / Nigeria(2) / Ghana(1) / Bénin(1) / Angola(1) / Sénégal(3) / Colombie(1) / Pérou(1) / Afghanistan(1) / Malaisie(1)	31 personnes

Remarque :

Pour 2017, on observe à nouveau que les ressortissants, soit de nationalité ou d'origine d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne représentent une grande partie des cas, soit 50% de cas recensés par le Centre. On observe une certaine stabilité pour les ressortissants de l'Union européenne, de même pour les ressortissants d'Amérique latine et une augmentation pour les pays d'Asie.

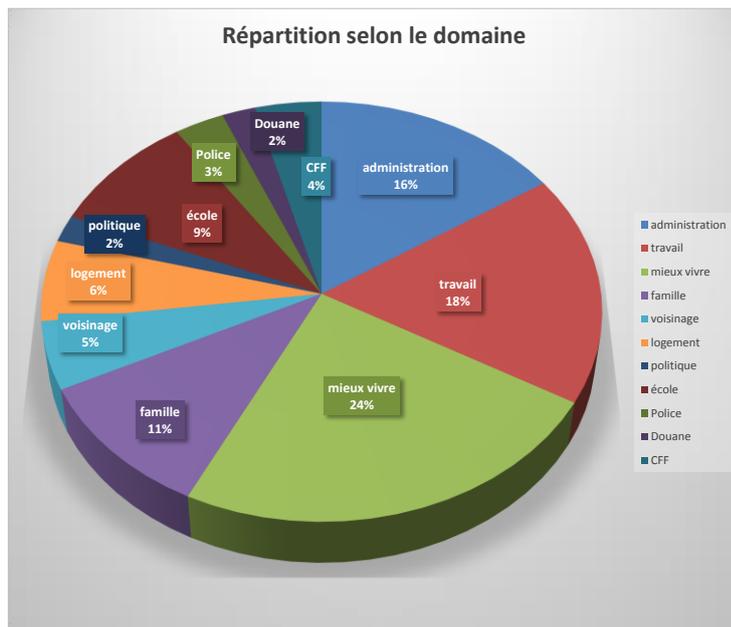
Pour les Suisses et les ressortissant UE/AELE, presque trois-quarts d'entre eux ont une origine autre, qui s'identifie notamment soit par la couleur de leur peau, soit par leur nom et c'est précisément ce qui les amène à consulter le Centre. Ce qui démontre encore que les mentalités peinent à intégrer qu'une personne peut être suisse et non-blanche et/ou avoir un nom de famille à consonance étrangère.

Les domaines dans lesquels ont eu lieu la majorité des incidents :

Domaines			
	Administration	15	15.63
	Travail	17	17.71
	Mieux vivre	23	23.96
	Famille	10	10.42
	Voisinage	5	5.21

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** נשכחתי אתכם?
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

	Logement	6	6.25
	Politique	2	2.08
	Ecole	9	9.38
	Police	3	3.13
	Douane	2	2.08
	CFF	4	4.17
	Total	96 personnes	100.00%



C'est encore dans le domaine Mieux-vivre ensemble que le Centre recense le plus grand nombre de cas.

Dans cette rubrique sont considérés tous les cas qui se déroulés dans l'espace public, soit des invectives verbales et des agressions verbales et/ou physiques sur les personnes, mais aussi des cas de contrôles abusifs dans les transports publics par exemple et encore des propos racistes sur les réseaux sociaux.

Suivent les domaines du travail et de l'administration pour lesquels nous observons une constante comparativement aux années précédentes.

On remarque une nette augmentation de cas concernant la famille (soit de la discrimination entre membres d'une même famille ou encore d'exclusion d'un conjoint ou dans les conséquences d'un divorce). Nous avons ajouté un nouveau domaine, celui de l'école, qui représente quand même plus de 9% des cas enregistrés. Au domaine des douanes, plus précisément de contrôles douaniers discriminants, nous avons ajouté cette année celui des contrôles CFF discriminants.

Remarque :

Sur les cas recensés par le Centre concernant le domaine de l'école, peu concernent des propos et/ou comportements entre les élèves, mais le plus souvent il y a dénonciation des parents ou du jeune lui-même sur les propos et/ou comportements discriminants provenant soit de l'enseignant-e, soit de la direction de l'établissement scolaire. Nous faisons le constat



d'une parole qui n'est pas entendue, pas prise en considération ou encore peut-être de corporatisme.

À remarquer que les recours pour les victimes dans ce domaine sont faibles et le rapport de force avec l'institution inégal. Il y a certes une Unité anti-discrimination mise en place par le DIP, mais elle est introuvable sur internet, il n'y a pas de site, ce qui pose la question de pouvoir la contacter.

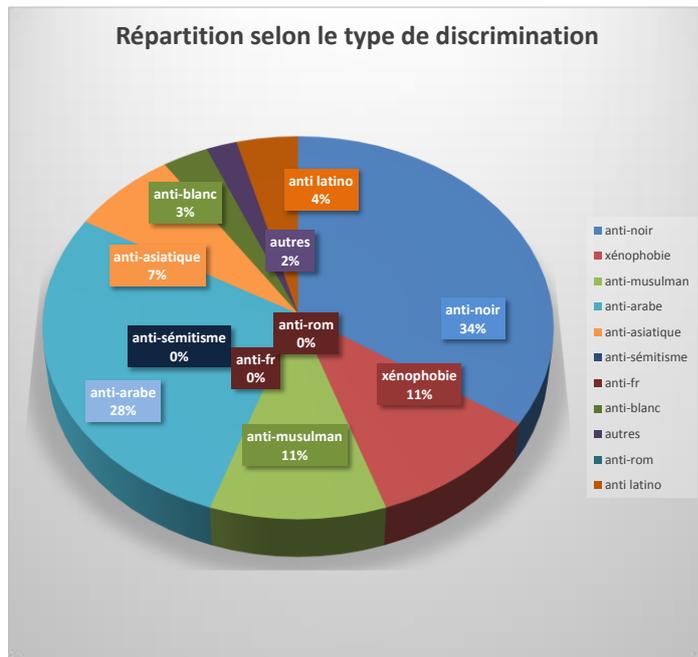
Le Centre a toujours la volonté de trouver un appui pour les personnes afin qu'elles ne se retrouvent pas seules face à la direction, à l'institution ou encore dans leurs démarches, qui parfois peuvent être difficiles pour certaines personnes et là aussi les possibilités sont restreintes. Certaines personnes sauront suivre la procédure (rencontrer l'enseignant-e, la /le directrice/directeur de l'établissement et finalement devoir écrire un courrier à la direction générale et donc suivre tout le processus avec persévérance), mais pour les autres, intimidés par le dispositif, ayant des difficultés à s'exprimer, ne s'exprimant pas forcément bien en français, soit ils laissent tomber toute procédure, soit ils se sentent encore plus déconsidérés. Il y a bel et bien un service de médiation scolaire. Par principe, une médiation peut être sollicitée par les deux protagonistes en présence dans le conflit, mais de façon très étonnante et restrictive, ce service de médiation scolaire ne peut être sollicité que par le corps enseignant ou la direction et pas par un parent ou un-e étudiant-e par exemple.

En conséquence, le Centre a entrepris fin 2017 des démarches auprès du service des affaires migratoires du DIP proposant notamment l'établissement d'un protocole pour les parents (petit protocole à l'attention des parents, ouverture à la médiation, pour les aider dans de telles circonstances, afin de les guider, de les accompagner (voir dans quelle mesure), en fonction de leurs demandes, de leurs difficultés, etc.).

Les types de discrimination :

Types discrimination			
	Xénophobie	10	10.42
	Anti-Noir	33	34.38
	Anti-Musulman	10	10.42
	Anti-Arabe	27	28.13
	Anti-Asiatique	7	7.29
	Antisémitisme	0	0
	Anti-Français	0	0
	Anti-Blanc	3	3.13
	Anti-Rom	0	0
	Anti-Latino	4	4.17
	Total	96 personnes	100.00%

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negeerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **נפגעי פחדנות? צור קשר!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negeerune!**



Le Centre observe une nette augmentation du racisme Anti-Arabe pour 2017. Par contre nous observons une nette baisse pour la xénophobie. Un nouveau type de discrimination était apparu en 2016, soit celui à l'égard des personnes asiatiques, qui a presque doublé pour 2017. Pour les autres types de discrimination nous observons une stabilité entre 2015 et 2016. Par contre aucun cas de discrimination Anti-Français ; Antisémitisme et Anti-Rom pour 2017.

Les types d'intervention :

Type d'intervention		
	Intervention Psychosociale	96 personnes
	Evaluation juridique	96 personnes
	Total	100% des cas
	Conseils juridique	10 pers.
	Intervention juridique	2 pers.
	nb plaintes	4 pers.

Les demandes de dépôt de plaintes pour 2017 restent stables.

Remarque :

Pour entamer la rédaction d'une plainte, il est nécessaire que les conditions soient réunies et répondent aux critères fixés dans l'article 261bis et le droit pénal, ce qui n'est pas souvent pas le cas. Malgré cela, si les conditions n'y répondent pas strictement, les infractions invoquées sont d'ordre plus général, tel qu'injure ou menace.

A savoir de plus, que bien souvent, le Ministère public a conclu au classement des plaintes, estimant par exemple qu'il n'y avait pas d'éléments suffisants à charge et/ou de preuves ou



encore que les éléments ne sont pas assez probants. C'est malheureusement souvent le cas quand la situation équivaut à une parole contre une autre. L'auteur présumé peut dire ce que bon lui semble, être dans le déni total de ce qui lui est reproché d'autant plus si il n'y a pas de témoins. A savoir aussi que c'est un constat qui se renouvelle d'année en année. De plus, le Centre, malgré ses nombreuses relances, ne reçoit que rarement de nouvelles des personnes suivies, aidées et conseillées suite à l'envoi d'une plainte au Ministère public. Nous ne connaissons donc pas, la plupart du temps, les conclusions de ces actions.

De surcroît, très souvent les personnes ne recontactent pas le Centre dans le délai de recours imparti et donc le cas est définitivement classé. Parfois aussi, elles lâchent la situation, car démoralisées par la décision du Ministère public, elles ne veulent pas risquer d'être à nouveau déçues, sachant, de plus, que si le recours est perdu les frais financiers sont à leur charge.

Répartition géographique des personnes sur le canton de Genève :

Communes			
	Ville de Genève	33	34.38
	Meyrin	2	2.08
	Carouge	6	6.25
	Grand-Saconnex	4	4.17
	Onex	1	1.04
	Grand-Lancy	3	3.13
	Vernier	4	4.17
	Chêne-Bougeries	1	2.08
Autres			
	Cantons suisses	25	26.04
	Pays autres que la Suisse	8	8.33
	inconnu/Rdd	3	3.13
	Total	96 personnes	100.00%

(Rdd : refuse de le dire)

Nous observons à nouveau pour cette année 2017 que la plupart des personnes qui contactent le Centre sont domiciliées en Ville de Genève. Concernant les Communes, seules 7 communes sur les 45 que compte le canton ont été recensées pour cette année 2017.

Les communes les plus excentrées semblent moins touchées par la campagne de communication TPG engagée par le Centre, ce qui semble logique, car les transports publics y sont moins présents. Il faudrait donc vraiment réfléchir à une stratégie efficace pour atteindre les communes.

La forte visibilité de notre site internet a pour conséquence que des personnes d'autres cantons ou pays contactent le Centre. Les collaborateurs les écoutent le plus souvent, puis les redirigent vers les permanences des cantons correspondant soit au lieu de résidence ou de travail des personnes, soit correspondant au lieu où s'est déroulé l'incident raciste.

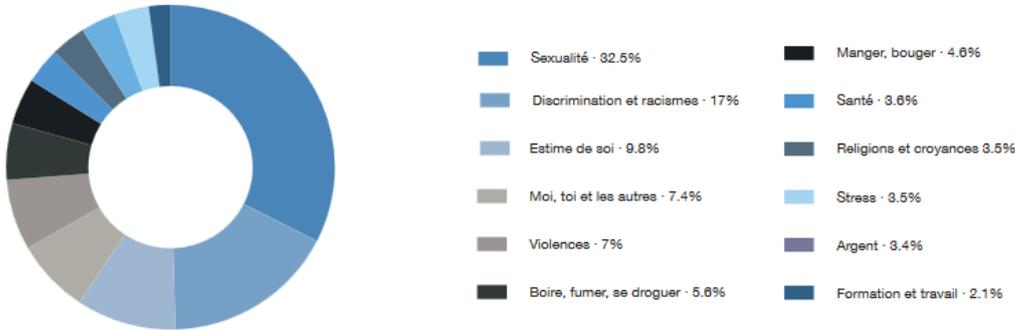
Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnat gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarq rasizmu ? Skontaktuj się z nami !** **Racisme? Neem contact met ons op!** נשאלתם? אנחנו כאן!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnat gudategna? Negerune!**

Remarques sur la collaboration du Centre avec CIAO

Pour rappel, Le Centre collabore avec CIAO en tant que répondant sur leur plateforme d’information en ligne à la rubrique « Discrimination et racismes ». (CIAO est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique pour répondre en ligne aux besoins d’information et d’orientation des jeunes romands de 11-20.)

CIAO précise dans son Rapport annuel 2017 la répartition des pages les plus lues et celles des 10 pages les plus lues. La thématique Discrimination et racismes avec un taux de 17% est la deuxième thématique dont la page est la plus consultée. Et pour les 10 pages les plus lues les deux premières questions concernent le racisme.

Répartition thématique des pages les plus lues



Les 10 pages les plus lues

- 1 **Le racisme, c'est quoi ?** 2 Pourquoi est-on raciste ? 3 **J'apprends à me connaître (jeu)** 4 La pornographie, qu'est-ce que c'est ? 5 **La violence, c'est...** 6 Les différents types de discrimination 7 *Les Questions Réponses* 8 **Les signes de la puberté chez les garçons** 9 Les principes des systèmes démocratiques 10 **Avoir mal et saigner la première fois ?**

(Source : Rapport CIAO 2017)

Recommandations :

En ce qui concerne le fait que peu des jeunes (15-25 ans) contactent le Centre, comme présenté et précisé dans la rubrique de répartition selon l’âge, un renforcement de la sensibilisation au niveau de l’enseignement obligatoire primaire - cycle d’orientation et du post-obligatoire (Collèges, Ecoles de Commerce, Ecole de culture générale) serait plus que souhaitable.

Une sensibilisation qui, par exemple, proposerait des mises en situation de discrimination raciale-types (injures, propos racistes, comportements de rejet et d’exclusion, etc.) dans divers domaines de la vie (formation, emploi, administrations, autorités, voisinage, vie publique, etc.) et une réflexion sur des modes appropriés d’actions et de réactions concrètes correspondantes, pour les victimes comme pour les témoins. Il s’agirait aussi de créer les



conditions d'une ouverture à la parole sur les discriminations, compte-tenu d'une réserve et ou d'une réelle gêne observée chez ces jeunes quant à s'exprimer sur ce sujet.

Comme observé dans les cas recensés par le Centre, les cas d'incident raciste dans le domaine scolaire incriminants aussi les professionnels-le-s concerné-e-s, une sensibilisation au racisme et à la discrimination raciale, qui leur serait spécifiquement destinée, serait aussi souhaitable.

Face au constat renouvelé que peu de personnes provenant des communes genevoises font appel au Centre, il serait vraiment judicieux d'envisager et d'engager une réflexion sur une communication de proximité adaptée. Comme par exemple une prise de contact avec les maisons de quartiers ou les centres culturels communaux, pour développer et échanger avec eux sur la question d'une diffusion de la communication du Centre appropriée et qui surtout leur convienne.

Envisager aussi l'idée d'une collaboration spécifique avec une commune en particulier par année, pour concentrer avec elle des échanges, des collaborations, des présentations du Centre aux divers organismes communaux susceptibles d'y être intéressés, voire directement concernés.

En regard des incidents qui ont eu lieu dans l'espace public en 2017, soit 24% des cas recensés, ce qui représente comme pour 2016 un taux élevé, le Centre réitère sa recommandation qui consisterait à entreprendre des campagnes de sensibilisation au respect de l'Autre en général, quel que soit son origine, sa couleur de peau, sa religion, etc.. Pas seulement dans le cadre restreint de la Semaine d'actions contre le racisme, mais bien plus largement. Il s'agirait donc clairement d'envisager des pistes d'action concrètes pour informer et sensibiliser le public à ce propos.

Concernant l'exercice de la fonction des policiers, des gardes-frontière, des agents de contrôles CFF et TPG, le Centre observe qu'une sensibilisation efficace de ces corps de métier aux problématiques du racisme et de la discrimination raciale reste indispensable.

D'ailleurs et à titre d'information, concernant plus particulièrement les gardes-frontières, une motion a été déposée en mars 2018 au Conseil national (non encore traité) pour « Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par le Corps des gardes-frontière », dont le texte précise que :

« Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport indiquant selon quels critères le Corps des gardes-frontière effectue des contrôles de personnes. Il s'intéressera tout particulièrement à la question de savoir dans quelle mesure l'apparence physique joue un rôle lors de contrôles effectués dans des trains, des aéroports et des gares. Le rapport présentera en outre une vue d'ensemble des mesures prises par le Corps des gardes-frontière dans les domaines du développement de l'organisation et du personnel ainsi que de l'intervision et de la supervision afin de prévenir les contrôles de personnes discriminatoires ou arbitraires. Enfin, dans une partie comparative, il dressera un état des lieux des pratiques en matière de contrôles et des mesures de prévention prises par les gardes-frontière en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, en Italie et en Autriche.

De plus en plus de voix critiques dénoncent le fait que, lors des contrôles de personnes effectués dans des trains, dans des gares et à la frontière, le Corps des gardes-frontière se fonde essentiellement sur l'origine ethnique. Le Conseil fédéral reconnaît lui aussi, dans sa réponse à l'interpellation [17.3601](#), que des caractéristiques personnelles telles que la couleur



de la peau figurent parmi les critères retenus pour effectuer des contrôles de personnes. Or, cette pratique est contraire au principe de non-discrimination inscrit à l'art. 8, al. 2, Cst. et n'a pas sa raison d'être dans une société démocratique moderne, qui se fonde sur les principes du

pluralisme et du respect des différentes cultures. Pour pouvoir juger si ces reproches sont fondés, il faut disposer d'informations sur la pratique effective en matière de contrôles de personnes et sur les mesures de prévention appliquées. »

(Source :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183353>)

Nous allons observer les développements de cette motion en espérant que cela aura un effet concret et mesurable, afin d'éviter à l'avenir l'exercice de tels contrôles discriminants.

Nous espérons aussi que de telles mesures de prévention puissent s'appliquer à la police et aux agents de contrôles CFF et TPG.

Genève, le 09 mai 2018